CAPA (Services aux personnes et vente en espace rural)

DOCUMENT D'EXAMEN

E4 - Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement - Session 2022

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capasapver.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « service aux personnes et vente en espace rural »
Épreuve E4

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-143 du 23 février 2016

Objet : Modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Services aux personnes et vente en espace rural ».

Épreuve Professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 5 ainsi réparti :* *- pour la CP4.1 « Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne », le coefficient est de 3* *- pour la CP4.2 « Mettre en oeuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social », le coefficient est de 2.*
Forme	*L'épreuve terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de communication en situation professionnelle.* *Elle s'appuie sur 6 fiches d'activité portant sur la communication mise en oeuvre dans des activités de nature différente, et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans la structure/l'entreprise de stage ou d'apprentissage :* *- 2 fiches portent sur des situations professionnelles de communication interpersonnelle liées aux services à la personne dans des contextes d'activités différents ;* *- 2 fiches portent sur les techniques de vente ;* *- 2 fiches portent sur des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social.* ***Les fiches renseignées par le candidat** et remises aux examinateurs au début de l'épreuve sont nominatives et numérotées. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.* *Chaque fiche présente :* *-au recto : l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la nature des tâches conduites et les matériels/ressources mobilisés ;* *-au verso : l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de sa structure/entreprise ainsi que **son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat**.* ***Le candidat, qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve**.* *Le candidat apporte **un deuxième exemplaire** des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.* *Les examinateurs tirent au sort :* *- 1 fiche parmi les 4 portant sur le « service aux personnes » et « les techniques de vente» ;* *- 1 fiche parmi les 2 portant sur le maintien ou le développement du lien social.* *Pour chacune des 2 fiches tirées au sort, le candidat expose la pratique de communication professionnelle qu'il a mise en oeuvre dans la structure/entreprise, pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs, pendant 10 minutes.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes.*

Évaluation	*L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *- un enseignant de SESG/ESF* *- un enseignant de techniques commerciales* *- un professionnel* du secteur des services.* **L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.*